



C.C.A.S. de GIBERVILLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS Juin 2025

Le C.C.A.S. renouvelle son aide à destination des gibervillais demandeurs d'emplois.

Cette aide est octroyée sous forme de bons alimentaires et sous certaines conditions.

L'attribution de cette aide s'effectuera uniquement sur rendez-vous dans les bureaux du C.C.A.S.,
15, rue Pasteur à Giberville

entre le 10 et le 27 juin 2025

Pour ce faire, merci de contacter le C.C.A.S au 02 31 72 07 93.

MONTANT DE L'AIDE

➤ de **40 € à 70 €** en fonction du nombre de personnes au foyer

CONDITIONS D'OCTROI

- Avoir un domicile sur la commune depuis au moins 6 mois.
- Avoir des ressources mensuelles inférieures à :

Composition du foyer *	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Personne seule	840 €	1 261 €	1 513 €	1 849 €	2 185 €
Couple	1 261 €	1 513 €	1 849 €	2 185 €	2 437 €

* Se renseigner auprès du C.C.A.S pour les foyers ayant plus de 4 enfants à charge.

DOCUMENTS À FOURNIR (lors du rendez-vous)

- Pièce d'identité et livret de famille pour les ménages,
- Attestation d'inscription à Pôle Emploi,
- Justificatif de ressources (RSA, ARE, ASS, salaire...),
- Justificatif de domicile (EDF ou quittance de loyer).